



## Au Conseil communal d'Aigle

**Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis Municipal n°2023-07 du 1 mai  
2023**

**Relatif à la Réponse au postulat de Mme Genoud et consorts, déposé le 17 juin 2022 et intitulé  
« gratuité des transports publics aiglons pour sa population à commencer par les enfants et les  
séniors ? Pourquoi pas ! »**

**Premier membre : Jean-Luc MAYOR (UDC)**

**Membres : Cyril ZOLLER (Alternatives)  
Mito DINI (PSA)  
Marc TAVERNEY (PLR)  
Philippe KAPPELER (EA)  
Sylvain ORIOL (Verts)  
Alexandre FAVRE (PLR)**

**Délégué Municipal : Allora Maude**

**Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,**

La commission chargée de l'étude du préavis susmentionné s'est réunie le mardi 23 mai 2023, en présence de Mme Maude Allora. Nous la remercions pour la présentation détaillée du préavis 2023-07, qui est très bien présenté.

La commission est consciente, à l'unanimité, que les élèves aiglons ont besoin d'un bus attrayant pour rejoindre les collèges de la Planchette et de la Grande Eau, à la suite des regroupements des années scolaires par site.

La commission est aussi d'avis qu'il est important de rendre encore plus attractif les transports publics aiglons pour toute la population. En effet, il serait bon de booster l'utilisation de nos transports à Aigle, comme dans une grande ville.

La commission soutien donc pleinement le projet développé dans le présent préavis. Elle souhaite cependant qu'un effort plus appuyé puisse être entrepris afin de favoriser l'utilisation des transports en commun. Dans ce sens, elle soumet au Conseil communal trois vœux ainsi qu'un amendement :

Vœu 1 :

La commission souhaite qu'un bilan soit réalisé et présenté au Conseil communal début 2025 sur une année complète de subvention communale (2024), indépendamment de l'acceptation ou non de l'amendement proposé

Vœu 2 :

La commission souhaite que la Municipalité étudie une possible extension de la subvention communale au-delà de la zone 80, par exemple au périmètre de MobiChablais, une fois la tarification MobiChablais définie et stabilisée. La subvention étendue ne devra pas nécessairement être identique à celle en vigueur à ce moment. Cette étude devrait idéalement inclure une éventuelle unité de subventionnement des abonnements par les communes partenaires de MobiChablais.

Vœu 3 :

La commission souhaite que la Municipalité étudie d'autres solutions envisageables et moins onéreuses concernant le transport des élèves qui bénéficient actuellement de la solution "taxi" (route de Verchiez et ch. de Marais Verdet) et du bus TPC dédié (Fontanney), notamment avec les 3 familles concernées.

Amendement :

La commission propose à l'unanimité l'amendement suivant :

*Dès 2024, la subvention communale de 50% de l'abonnement zone 80 annuel est étendue à l'ensemble de la population aiglonne.*

Il est difficile de faire une projection précise de l'impact de cet amendement sur le budget communal à venir. Nous pensons que, vu que la réduction proposée n'est octroyée que sur la zone 80, un nombre peu important de nouveaux utilisateurs peut être projeté. Nous retenons comme réaliste la projection de Mme la Municipale d'une multiplication par 4 du nombre de demande par rapport à la situation actuelle.

Dans ce cas de figure, pour les adultes cela correspondrait à :

- Nombre d'adultes 18 ans - 65ans 7104 personnes
- Hypothèse d'utilisateurs pour 2024 20
- (4 fois plus qu'actuellement)
- Prix abonnement annuel adultes Mobilis zone 80 660.0 CHF
- A charge du bénéficiaire 330.0 CHF
- A charge de la commune 330.0 CHF
- Subvention communale totale 6 600.0 CHF

Toujours selon la même hypothèse, pour les seniors cela correspondrait à :

- Nombre de seniors 2033 personnes
- Hypothèse d'utilisateurs pour 2024 32
  - (4 fois plus qu'actuellement)
- Prix abonnement annuel adultes Mobilis zone 80 600.0 CHF
- A charge du bénéficiaire 300.0 CHF
- A charge de la commune 300.0 CHF
- Subvention communale totale 9 600.0 CHF

En conséquence, le point 4.6 du préavis serait modifié comme suit :

2024

- Ecoliers 108 000 CHF
- Seniors 9 600 CHF
- Bénéficiaires PC AI/AVS 4 500 CHF
- Bénéficiaires PC Famille 3 500 CHF
- Adultes 6 600 CHF
- Total 132 200 CHF

Augmentation du point 4.6 du préavis de 11 700 CHF

Cette projection nous semble réaliste à l'horizon 2024-2025. Pour la suite, l'analyse résultant du vœu N°1 permettra de réévaluer la situation. De plus, notons que la projection d'utilisateurs qui augmenteraient de 4x en 2024, si l'amendement est accepté, est basée sur le nombre d'utilisateurs total actuels. Le préavis projette, en plus de ces chiffres, 5% d'adultes et de seniors aux bénéfices des PC familles ou prestation complémentaires AVS/AI qui demanderaient la subvention. On a donc, selon la commission, des chiffres de fréquentation qui semblent optimistes.

La Commission est d'avis que cet amendement, au-delà de l'effet escompté sur l'augmentation de la fréquentation des bus, rendra également la situation plus lisible et la communication plus simple. La subvention communal pour un abonnement annuel de la zone 80 serait de 50% pour l'ensemble de la population, sauf pour les élèves de 1P à 4P pour qui la subvention serait de 100%

## 11. CONCLUSIONS

En conclusion, nous avons l'honneur, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de vous demander de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### **LE CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE**

- Vu le préavis n ° 2023-07 du 1<sup>er</sup> mai 2023
- Ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet
- Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour

### **DÉCIDE**

1. De prendre acte de la réponse au postulat de Mme Marie-Dominique Genoud et consorts : « Gratuité des transports publics aiglons pour sa population, à commencer par les enfants et les seniors ? Pourquoi pas ! ».
2. De prendre acte du train de mesures prévues par la Municipalité pour 2023 et à partir de 2024.
3. De prendre acte qu'en cas d'acceptation des conclusions du préavis municipal, le montant de CHF 106'000.- au maximum pour 2023 sera porté au compte de fonctionnement 2023.
4. De prendre acte que dès 2024, ce montant sera porté au budget annuel, à hauteur CHF 132'200.- par an.

### **AU NOM DE LA COMMISSION DU CONSEIL COMMUNAL**

Le Rapporteur

Jean-Luc Mayor